



Syndicat Mixte
Marais Bocage Océan



Envoyé en préfecture le 07/02/2024
Reçu en préfecture le 07/02/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240205-DB2024_07-AU



**Mesdames et Messieurs les Présidentes
et Présidents des EPCI et Maires de
Vendée compétents en matière de
planification**

Luçon, le 15 mai 2023

Objet : Observatoire de l'Urbanisme
Contacts : Thierry GANACHAUD, élu référent de l'InterSCOT Vendée
Guillaume GRAVELEAU, technicien référent de l'InterSCOT Vendée
g.graveleau@sudvendeelittoral ; 02 49 58 00 92 / 06 32 77 90 39

Mesdames et Messieurs,

La loi Climat et Résilience fixe un objectif de réduction de la consommation des espaces Naturels Agricoles et Forestiers avec un objectif d'atteindre le ZAN à l'horizon 2050. Cet objectif qui devra se décliner dans les SCOT puis dans les PLU(i) d'ici 2026 et 2027 nécessite la mise en place d'outils d'observation permettant d'assurer le suivi du respect des objectifs. La loi Climat et Résilience et d'autres réglementations antérieures imposent également la mise en place d'un certain nombre d'observatoires ou d'inventaires à différentes échelles (SCOT, EPCI) cf. liste suivante :

Type de suivi	Compétence	Echéance	Mise à jour
Traduction de la loi climat dans les SCOT	SCOT	2026	Suivi période 2021-2031 par rapport à 2011-2021
Traduction de la loi climat dans les PLU(i)	EPCI/Commune	2027	Suivi période 2021-2031 par rapport à 2011-2021
Evaluation des SCOT	SCOT	6 ans au plus après l'approbation	Tous les 6 ans
Rapport sur l'artificialisation des sols (échelle PLU(i))	EPCI/Commune	En attente des décrets sur l'artificialisation	Tous les 3 ans
Inventaire des ZAE	EPCI	Août 2023	Tous les 6 ans
Observatoire de l'habitat et du foncier	EPCI porteur du PLH	3 ans après l'approbation du PLH	Restitutions annuelles

Aujourd'hui chaque collectivité se mobilise en fonction de ses moyens et de ses compétences pour répondre à ces exigences. Géovendée est en capacité d'accompagner les territoires pour construire un outil commun, partagé et uniformisé à l'échelle de la Vendée, mis à disposition des SCOT et des EPCI.

Un travail partenarial est engagé depuis plusieurs années entre Géovendée et l'Interscot Vendée, ce travail doit se poursuivre et permettre d'aboutir à un observatoire répondant à minima aux exigences réglementaires qui s'imposent à nous tous.

L'intérêt de centraliser les travaux à l'échelle des SCOT est de pouvoir disposer d'un outil cohérent à l'échelle du Département ce qui permettra de faciliter les échanges avec les services de l'Etat dans le cadre des révisions ou modifications de SCOT ou de PLU/PLUi, l'Etat n'ayant à ce jour aucun outil cartographique à mettre à notre disposition. La pertinence de l'échelle SCOT est également liée à la nécessité d'avoir une cohérence entre les différents observatoires qui, bien que concernant différentes échelles de territoire, ont tous un objectif commun : la réduction, l'optimisation de la consommation d'espace et le ZAN en 2050. Enfin cette échelle permet une co-construction de l'outil autour d'un groupe de travail opérationnel et plutôt réduit.

Dans le cadre de cette démarche, il reviendra à chaque SCOT d'assurer l'échange avec ses EPCI/communes : collecte des données pour alimenter l'observatoire, restitution de l'avancement des travaux sur la construction de l'outil qui sera mis à disposition des SCOT et des EPCI. Chaque EPCI disposera de l'outil et pourra le compléter avec ses données propres en fonction de ses besoins.

Afin de débiter la mise en œuvre de cet observatoire, nous vous demandons dans un premier temps de bien vouloir transmettre au technicien référent de l'interSCOT **le nom et les périmètres** de vos zones d'activités économiques pour lesquelles vous exercez votre compétence. Dans la mesure de vos possibilités, un rendu sous format SIG est à privilégier.

Nous souhaitons que cet outil puisse être opérationnel rapidement et réponde à vos besoins, veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Le Président du Syndicat Mixte du Pays du Bocage



Le Président de la Communauté d'Agglomération
le Pays de Saint Gilles-Croix-de-Vie Agglomération



François BLANCHET

Le Président du Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan



La Présidente de la Communauté de Communes
Sud Vendée Littoral



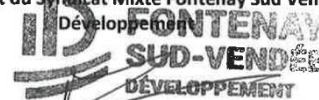
Le Président du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan

Syndicat Mixte
MARAIS BOCAGE OCÉAN

Le Président

Alexandre HUVET

Le Président du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement

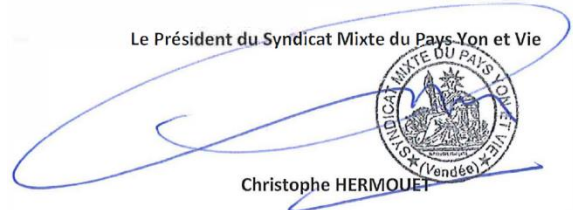


Maison l'Entreprise et du Territoire
Le Président de la Communauté d'Agglomération Les
Sables d'Olonne Agglomération
85700 FONTENAY-SUR-GRAND
02.51.50.31.72

Le Président de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération



Le Président du Syndicat Mixte du Pays Yeu et Vie



Christophe HERMOUET